LE PROCESSUS DE PREPARATION A LA REDD+ A MADAGASCAR

Cadre et enjeux

La REDD est un mécanisme pour l'atténuation faisant partie du régime « post-Kyoto ».

Dans le cas de Madagascar, avec : (i) La place accordée à l'importance de la forêt dans son contexte social, économique et environnemental ; (ii) la réduction (de 75%) observée et significative de la déforestation au cours de la mise en œuvre du Programme Environnemental ; et (iii) l'analyse des causes des pertes de forêt, conduisant à la conclusion que ces causes peuvent être éradiquées à travers la mise en œuvre de mesures durables adéquates, le mécanisme REDD+ se présente à la fois comme une opportunité à la fois politique, écologique et socioéconomique.

Par ailleurs, Madagascar développe continuellement son dispositif de pérennisation et de renforcement de la conservation de ses ressources naturelles accompagné d'approches financièrement incitatives. Dans ce cadre, il considère le mécanisme REDD+ comme un de ses piliers futurs.

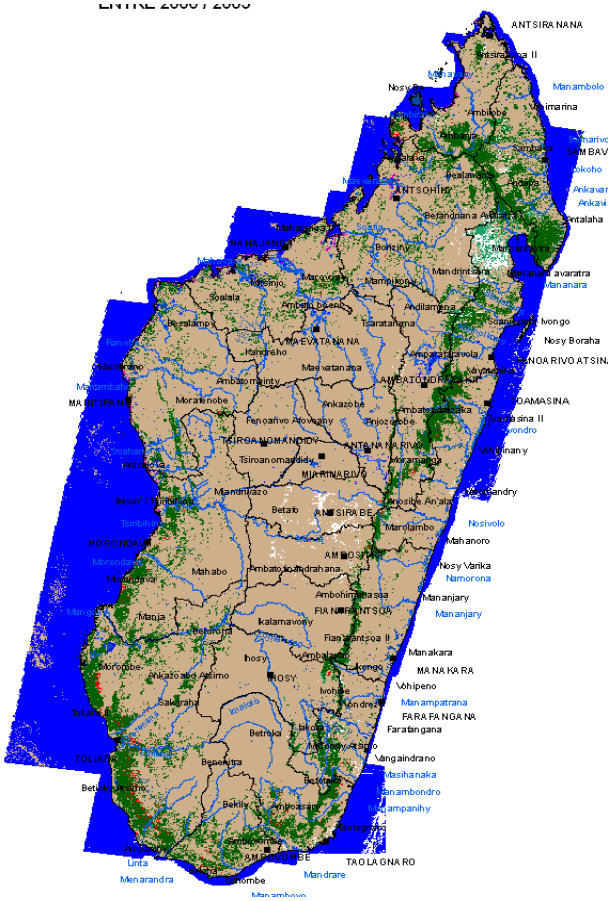

Carte 1: Déforestation à Madagascar

Historique

2008 : Acceptation du R-PIN par le FCPF ;

2009 : Obtention du financement pour l'élaboration du R-PP ;

Août 2009- Octobre 2010 : Processus de rédaction, d'ajustement et de finalisation du R-PP :

- Avril 2010 : L'élaboration du R-PP étant une démarche tout à fait nouvelle à Madagascar, son initiation a connu certains balbutiements rapidement dépassés par le Comité Technique REDD (CT-REDD) qui a pris entièrement en main la rédaction et la finalisation du document.
- Le CT-REDD a réuni les ministères sectoriels concernés par l'utilisation et l'affectation des forêts et terrains, des agences et ONG nationales, des partenaires techniques et financiers, ainsi que des consultants individuels comme contributeurs volontaires.
- Mi-2010 : Huit consultations régionales réalisées, au sein des sites à fort taux de déforestation et représentant tous les types d'écosystèmes de Madagascar.
- Juillet 2010 : Validation à travers un atelier de consultation nationale.

Novembre 2010 : Présentation du R-PP au Comité des Participants du FCPF.

Dans sa planification, il est prévu que Madagascar sera prêt pour le mécanisme REDD+ à la fin de l'année 2013. Les stratégies seront formulées et les outils techniques nécessaires seront en place.

Le processus de formulation suivra le schéma suivant :

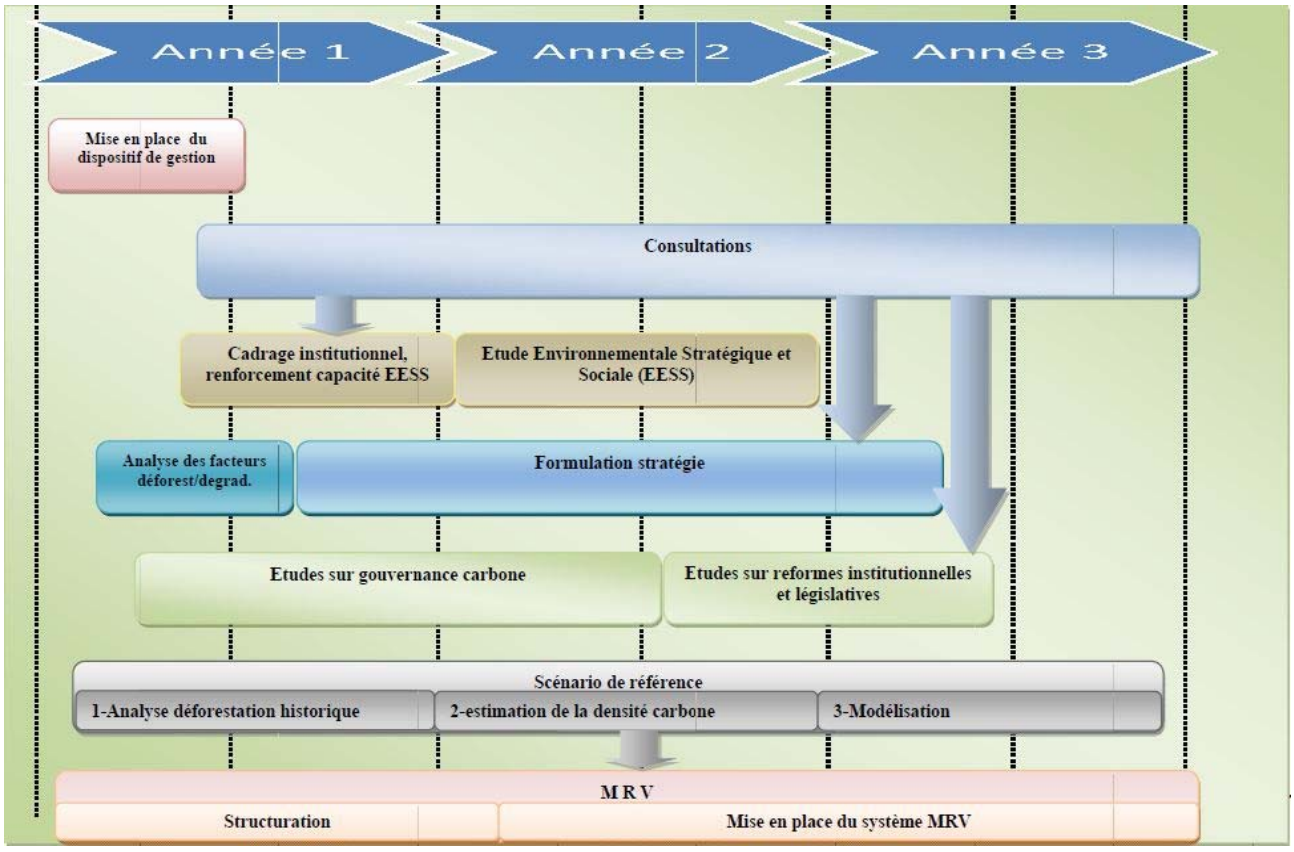

Evolution et réalisation

Sur le processus

L'élaboration du R-PP a été confiée au Comité Technique REDD sous l'égide du Ministère de l'Environnement et des Forêts qui a endossé la version finale du document. Avec un processus basé

sur une approche participative, le R-PP a bénéficié de l'apport des différentes parties prenantes aux niveaux national et régional et dans tous les secteurs d'activités influant l'affectation des terres (Agriculture, Elevage, Energie, Mines, Transport, Aménagement du Territoire…). Les communautés de base gestionnaires des ressources naturelles et les populations environnantes des forêts constituaient la majorité des 350 participants aux consultations régionales. Les acteurs de la société civile et du secteur privé, les universités et les chercheurs ainsi que les partenaires techniques et financiers ont également été consultés pour exprimer leur point de vue et préoccupations concernant la REDD+ et proposer des solutions dans la lutte contre la déforestation et la dégradation forestière.

Le R-PP est un document national participatif.

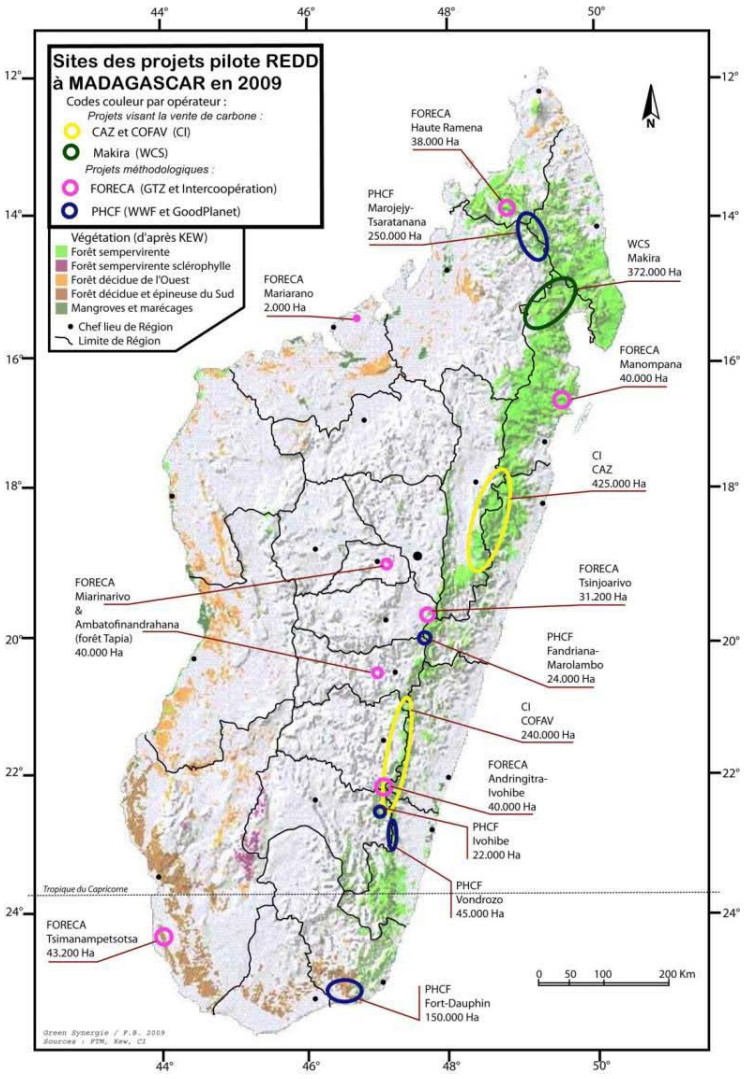

Carte 2: Projets Pilotes

Sur la pratique

Les adhésions et les implications intersectorielles ont permis et permettront encore une appropriation du R-PP. Ceci est important dans la mesure où le R-PP trace les chemins vers une future stratégie nationale REDD. Sans appropriation effective de toutes les parties prenantes dès le stade de préparation, ladite future stratégie est vouée à l'échec.

Sur le R-PP, comme premier produit :

Soumis au Comité des participants du FCPF au mois de Novembre 2010, le R-PP a été jugé **techniquement valable** et **conforme au standard requis**, aussi bien sur le fond que sur la forme.

Madagascar est prêt pour avancer vers la stratégie REDD+, car muni de son outil de préparation.

Défis, opportunités, perspectives

Outre les enjeux précédemment cités, depuis 2005, Madagascar a mis en œuvre 5 projets pilotes REDD+ et le développement méthodologique couvrant ses différents écosystèmes[1]. Les acquis de ses projets pilote sont capitalisés dans le R-PP.

Le contexte sociopolitique qui prévaut à Madagascar depuis l'année 2009 a empêché la validation officielle du R-PP, et par conséquent, de toute la démarche qui devait s'ensuivre. Madagascar peut toutefois continuer à compter sur un contexte techniquement favorable à la REDD+ : Implication de la communauté locale dans la gestion durable des forets (transfert de gestion), création/extension d'Aires Protégées pour lesquelles la REDD+ constitue un outil de financement durable de ces aires protégées, tout en se présentant comme une opportunité pour lutter contre la pauvreté.

Avec le R-PP en mains, les prochaines étapes consistent avant tout à ne pas faire marche arrière, et :

- D'avancer dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+
- De mettre en place le cadre réglementaire et le dispositif institutionnel
- De renforcer les capacités nécessaires pour la mise en œuvre du REDD+
- D'établir des outils techniques, méthodologies et dispositifs pour la mise en œuvre du REDD+ (registre, MRV……).

[1] *Projet REDD MAKIRA, Projet CorrridorAnkeniheny- Zahamena (CAZ), Projet Corridor Fandriana- Vondrozo (COFAV), Programme Holistique de Conservation des Forêts à Madagascar (PHCF), Projet FORECA*